

Montreuil, le 10 octobre 2013

Infrastructures routières : la Sécurité Routière au ralenti

Dans son édition du 7/10/213, l'hebdomadaire Auto Plus révèle qu'un tiers des ralentisseurs sont illégaux. En fait d'illégalité, il s'agit de municipalités qui ne respectent pas les [normes en vigueur](#).

Alerté par la FFMC qui dénonce depuis 33 ans les infrastructures inadaptées, Auto-Plus relaie enfin ce scandale en cette période de répression routière accrue : des collectivités locales se permettent de ne pas respecter les règles nationales. Seront-elles réprimées avec autant de rigueur que les usagers de la route ?

La FFMC dénonce ces dérives qui contribuent à l'insécurité routière... ralentisseurs, potelets anti-stationnement, bacs à fleurs en bord de routes, la dangerosité de ces aménagements réalisés au mépris des règles et des usagers vulnérables est trop souvent reléguée au second plan des politiques publiques en termes de sécurité routière alors que cela constitue un facteur aggravant en cas d'accident.

Notre fédération et ses 83 antennes départementales propose et s'investit sur le terrain de la sensibilisation, notamment en organisant des opérations « [Motard d'un jour](#) » à destination des élus et gestionnaires de voiries afin de leur faire prendre conscience du statut d'usager vulnérable évoluant dans un environnement routier de plus en plus complexe.

Et quand nos demandes en faveur de routes plus sûres ne sont pas entendues, nous saisissons la Justice : ce fut le cas dernièrement avec notre antenne de l'Hérault qui a assigné une commune qui ne respectait pas les normes en vigueur pour ses ralentisseurs. Les juges ont [donné raison](#) à la FFMC.

Alors que le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) est chargé de réfléchir à des mesures pour infléchir davantage la mortalité routière d'ici 2020, il est urgent que cette instance prenne enfin en compte le facteur « infrastructure » dans ses travaux.

Alors que les ultras-sécuritaires décrètent des quotas de vies à sauver en imposant toujours plus de contraintes sur des conducteurs traités en coupables potentiels, la FFMC rappelle qu'au cours des dix dernières années, entre 241 et 365 motocyclistes sont morts chaque année contre un obstacle fixe, selon les bilans de l'Observatoire interministériel de la sécurité routière.

Fédération Française des Motards en Colère

35 bis, rue des Messiers - 93100 Montreuil - Tél : 01 48 18 03 20 - Fax : 01 48 18 03 19
contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la